



**SOLIS GLOBAL EQUITY**

**Rapport annuel audité  
31 mai 2023**

**CACEIS (Switzerland) SA**

Route de Signy 35 - Case postale 2259 CH-1260 Nyon 2  
Tél. +41 58 261 94 00 - Fax +41 58 261 94 60  
[www.caceis.com](http://www.caceis.com)

## **TABLE DES MATIÈRES**

Présentation du fonds .....	3
Intervenants dans la vie du fonds .....	4
Informations générales sur le fonds ombrelle et les compartiments .....	5
Performances .....	6
Rémunérations.....	7
Principes d'évaluation et de calcul de la valeur nette d'inventaire .....	8
Indications sur les affaires d'une importance économique ou juridique particulière .....	9
Solis Global Equity Fund .....	10

Fonds de placement contractuel de droit suisse relevant de la catégorie «autres fonds en placements traditionnels».

**Direction**

**CACEIS (Switzerland) SA**

Route de Signy, 35  
Case postale 2259  
CH-1260 Nyon

**Banque dépositaire**

**Banque Cantonale Vaudoise**

Place Saint-François 14  
CH-1003 Lausanne

**CACEIS (Switzerland) SA****Conseil d'administration :**

Thies <b>Clemenz</b>	Président
Yvar <b>Mentha</b>	Vice-président
Jacques <b>Bourachot</b>	Administrateur
Jean-François <b>Deroche</b>	Administrateur (jusqu'au du 30.11.2022)
Philippe <b>Durand</b>	Administrateur
Marc-André <b>Poirier</b>	Administrateur (à partir du 07.12.2022)
Jean-Pierre <b>Valentini</b>	Administrateur

**Direction :**

Oscar <b>Garcia</b>	Directeur Général
Sandra <b>Czich</b>	Directrice (jusqu'au 30.11.2022)
Claude <b>Marchal</b>	Sous-directeur
Lionel <b>Bauer</b>	Sous-directeur

**Gestionnaire mandaté :**

Pensofinance SA  
Rue du Grand-Chêne 6, 1003 Lausanne

**Banque dépositaire :**

Banque Cantonale Vaudoise  
Place Saint-François 14, 1003 Lausanne

**Société d'audit :**

KPMG SA  
Esplanade de Pont-Rouge 6, CH-1211 Genève 26

Solis Global Equity Fund est un fonds de placement de droit suisse relevant de la catégorie «autres fonds en placements traditionnels» au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006. Le contrat de fonds a été établi par CACEIS (Switzerland) SA, Nyon en sa qualité de direction du fonds, avec l'approbation de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, en sa qualité de banque dépositaire, soumis à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et approuvé la première fois par cette dernière en date du 6 juillet 2006.

Le fonds est basé sur un contrat de placement collectif (contrat de fonds) aux termes duquel la direction du fonds s'engage à faire participer l'investisseur au fonds, proportionnellement aux parts qu'il a acquises, et à gérer le fonds conformément aux dispositions de la loi et du contrat de fonds, à titre autonome et en son propre nom. La banque dépositaire est partie au contrat de fonds conformément aux tâches qui lui sont dévolues par la loi et le contrat de fonds.

Conformément au contrat de fonds, la direction est en droit, avec le consentement de la banque dépositaire et l'autorisation de l'autorité de surveillance, de créer à tout moment d'autres classes de parts, de les supprimer ou de les regrouper.

Le fonds de placement n'est pas subdivisé en classes de parts.

**Performances**

	<b>Lancement</b>	<b>2022</b>	<b>2023*</b>	<b>Depuis le lancement*</b>
Solis Global Equity Fund	01.09.2006	-15.64%	5.57%	33.23%

\*jusqu'au 31.05.2023

De par la nature de sa stratégie de placement, le fonds n'utilise pas de benchmark. Les références aux performances passées ne sauraient garantir leur évolution future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais qui peuvent être perçus lors de la souscription et du rachat de parts.

**Rémunérations :****Rémunérations et frais à la charge de l'investisseur** (extrait du § 18 du contrat de fonds)

Commission d'émission en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse et à l'étranger	au maximum p.a. <b>1.00%</b> de la valeur nette d'inventaire
--	---

Commission de rachat en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse et à l'étranger	au maximum p.a. <b>1.00%</b> de la valeur nette d'inventaire
---	---

**Taux effectivement appliqués pour les rémunérations et frais à la charge de l'investisseur**

Commission d'émission	<b>0.00%</b>
-----------------------	--------------

Commission de rachat	<b>0.00%</b>
----------------------	--------------

**Rémunérations et frais à la charge de la fortune du fonds** (extrait du § 19 du contrat de fonds)

Commission de gestion de la direction du fonds Elle est utilisée pour la direction, l'Asset Management et la commercialisation du fonds.	au maximum p.a. <b>1.85%</b> de la valeur nette d'inventaire
---	---

Commission de la banque dépositaire de la valeur nette d'inventaire	au maximum p.a. <b>0.10%</b>
--	------------------------------

Commission imputée par la direction lors du versement du produit de liquidation en cas de dissolution	<b>0.50%</b> de la valeur d'inventaire
--	---

**Taux effectivement appliqués pour les rémunérations et frais à la charge du fonds**

Commission de gestion	<b>1.85%</b>
-----------------------	--------------

Commission de la banque dépositaire	<b>0.10%</b>
-------------------------------------	--------------

Par ailleurs, les autres rémunérations et frais accessoires énumérés dans le § 19 du contrat de fonds peuvent être facturés aux compartiments.

Dans le cadre de la commercialisation, des commissions d'état sont versées aux distributeurs et partenaires de distribution et des rétrocessions sont versées à des investisseurs institutionnels qui détiennent des parts de fonds pour des tiers sous l'aspect économique.

**«Soft commissions»**

La direction du fonds n'a pas conclu de conventions concernant des «soft commissions».

### **Principes d'évaluation et de calcul de la valeur nette d'inventaire**

La valeur nette d'inventaire du fonds de placement est déterminée à la valeur vénale à la fin de l'exercice annuel et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées, en francs suisses. Les jours où les bourses ou marchés des pays principaux de placement du fonds sont fermés (par exemple : jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul de la valeur nette d'inventaire.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe précédent.

La valeur d'instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés à une bourse ou sur un marché réglementé ouvert au public est déterminée de la manière suivante : le prix d'évaluation de tels placements est adapté successivement au prix de rachat, en partant du prix net d'acquisition, avec maintien constant du rendement de placement calculé en résultant. En cas de changements notables des conditions du marché, la base d'évaluation des différents placements est adaptée aux nouveaux rendements du marché. En cas de prix actuel manquant du marché, on se réfère normalement à l'évaluation d'instruments du marché monétaire présentant des caractéristiques identiques (qualité et siège de l'émetteur, monnaie d'émission, durée).

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire d'une part est obtenue à partir de la valeur vénale de la fortune du fonds, réduite d'éventuels engagements du fonds de placement, divisée par le nombre de parts en circulation. Elle est arrondie à CHF 0.10.

**Indications sur les affaires d'une importance économique ou juridique particulière**

La version actuelle du contrat de fonds a été mise à jour pour refléter les modifications réglementaires liées à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin) et son ordonnance (OSFin).

Le contrat de fonds a été approuvé par la FINMA le 12.07.2022 et est entré en vigueur le 18.07.2022.

## Solis Global Equity Fund

**Compte de fortune**

<b>(Valeur vénale)</b>	<b>31.05.23</b>	<b>31.05.22</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Valeurs mobilières		
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs	13'879'841.39	15'516'753.33
Parts d'autres placements collectifs	1'994'830.35	2'128'944.08
Avoirs en banque		
à vue	2'395'676.77	561'161.98
Autres actifs	104'887.80	67'598.89
<b>Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>18'375'236.31</b>	<b>18'274'458.28</b>
Autres engagements	-95'212.90	-101'783.97
<b>Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>18'280'023.41</b>	<b>18'172'674.31</b>

**Variation de la fortune nette**

	<b>01.06.22</b>	<b>01.06.21</b>
	<b>31.05.23</b>	<b>31.05.22</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Fortune nette du fonds au début de la période comptable	18'172'674.31	26'222'062.51
Paiement de l'impôt anticipé sur le résultat reporté capitalisé	-53'633.06	-54'169.33
Solde des mouvements de parts	837'884.43	-6'493'984.53
Résultat total	-676'902.27	-1'501'234.34
<b>Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>18'280'023.41</b>	<b>18'172'674.31</b>

**Evolution du nombre de parts**

## Solis Global Equity Fund

	<b>01.06.22</b>	<b>01.06.21</b>
	<b>31.05.23</b>	<b>31.05.22</b>
Situation en début de période comptable	139'910	192'130
Parts émises	20'110	920
Parts rachetées	13'330	53'140
<b>Situation à la fin de la période comptable</b>	<b>146'690</b>	<b>139'910</b>
<b>Valeur nette d'inventaire par part à la fin de la période comptable</b>	<b>CHF 124.62</b>	<b>129.89</b>

## Solis Global Equity Fund

## Compte de résultats

	01.06.22	01.06.21
	31.05.23	31.05.22
	CHF	CHF
<b>Revenus</b>		
Revenus des valeurs mobilières		
Actions et autres titres de participation	367'241.20	428'461.97
Obligations, obligations convertibles	0.00	170.00
Parts d'autres placements collectifs	50'050.68	46'806.37
Revenus des avoirs		
à vue	371.63	0.00
Participation des souscripteurs aux revenus courus	2'305.92	-504.70
<b>Total des revenus</b>	<b>419'969.43</b>	<b>474'933.64</b>
<b>Charges</b>		
Rémunérations règlementaires versées :		
à la direction	-59'159.13	-80'206.55
à la banque dépositaire	-16'902.63	-22'835.98
au gestionnaire	-253'539.06	-343'742.23
Frais de révision	-10'231.50	-10'231.50
Intérêts négatifs	-794.58	-2'383.37
Intérêts passifs	0.00	-121.65
Autres charges	-2'144.40	-2'586.94
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	88'679.01	117'996.55
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus courus	5'861.18	22'667.65
<b>Total des charges</b>	<b>-248'231.11</b>	<b>-321'444.02</b>
<b>Résultat net</b>	<b>171'738.32</b>	<b>153'489.62</b>
Gains/pertes du capital réalisés(-es)	417'716.27	3'120'346.85
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	-88'679.01	-117'996.55
<b>Résultat réalisé</b>	<b>500'775.58</b>	<b>3'155'839.92</b>
Variations des gains/pertes du capital non-réalisés(-es)	-1'177'677.85	-4'657'074.26
<b>Résultat total</b>	<b>-676'902.27</b>	<b>-1'501'234.34</b>

## Utilisation du résultat

Solis Global Equity Fund	01.06.22	01.06.21
	31.05.23	31.05.22
	CHF	CHF
<b>Résultat net</b>	<b>171'738.32</b>	<b>153'489.62</b>
<b>Résultat disponible pour être réparti</b>	<b>171'738.32</b>	<b>153'489.62</b>
Paiement de l'impôt anticipé sur le résultat reporté thésaurisé	-60'108.41	-53'721.37
Résultat net réinvesti transféré au compte de parts	-111'629.91	-99'768.25
<b>Report à nouveau</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<i>TER synthétique :</i>	2.06	2.05

## Solis Global Equity Fund

## Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 31.05.22	Achats	Ventes	Total au 31.05.23	Cours	Valeur vénale CHF	en %
<b>Actions et autres titres de participations et droits-valeurs</b>							
<b>Actions et autres titres de participations</b>							
WOODSIDE ENERGY SHARES	1'263	1	1'264	0	0.00	0.00	0.00
<i>Australie</i>						0.00	0.00
Dollar Australien						0.00	0.00
ALPHABET INC -A-	160	3'200	160	3'200	122.87	359'419.82	1.96
AMAZON.COM INC	90	1'800	90	1'800	120.58	198'405.62	1.08
APPLE INC	2'400	0	0	2'400	177.25	388'869.31	2.12
ARCHER-DANIELS MIDLAND CO	5'000	0	2'000	3'000	70.65	193'749.06	1.05
AT&T INC	5'030	0	0	5'030	15.73	72'327.41	0.39
BOEING CO	1'000	0	0	1'000	205.70	188'035.77	1.02
CATERPILLAR - REGISTERED	1'250	0	0	1'250	205.75	235'101.85	1.28
CISCO SYSTEMS INC	3'000	0	0	3'000	49.67	136'213.95	0.74
COCA-COLA CO	6'000	0	0	6'000	59.66	327'220.63	1.78
GE HEALTHCARE TECHNOLOGIES INC	0	833	0	833	79.51	60'544.25	0.33
GENERAL ELECTRI	2'500	0	0	2'500	101.53	232'028.10	1.26
INTEL CORP	13'000	0	0	13'000	31.44	373'621.68	2.03
KYNDRYL HLDG --- REGISTERED SHS	220	0	220	0	0.00	0.00	0.00
MCDONALD'S CORP	1'250	0	0	1'250	285.11	325'783.17	1.77
META PLATFORMS INC A	1'000	0	0	1'000	264.72	241'987.50	1.32
MICROSOFT CORP	1'500	0	0	1'500	328.39	450'284.88	2.45
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	4'000	0	0	4'000	73.41	268'424.03	1.46
NIKE INC	1'500	0	0	1'500	105.26	144'331.39	0.79
NVIDIA CORP	800	0	0	800	378.34	276'680.42	1.51
PFIZER INC	6'000	0	0	6'000	38.02	208'530.48	1.13
PROCTER & GAMBLE CO	2'000	0	0	2'000	142.50	260'525.98	1.42
THE KRAFT HEINZ	3'000	0	0	3'000	38.22	104'813.72	0.57
UNION PACIFIC CORP	1'000	0	0	1'000	192.52	175'987.59	0.96
VERIZON COMMUNICATIONS INC	3'550	0	0	3'550	35.63	115'624.63	0.63
VISA INC -A-	800	0	0	800	221.03	161'639.46	0.88
WALMART INC	2'000	0	0	2'000	146.87	268'515.45	1.46
WALT DISNEY CO	1'000	0	0	1'000	87.96	80'406.55	0.44
WARNER BROS DISCOVERY INC	1'216	0	1'216	0	0.00	0.00	0.00
<i>États-Unis</i>						5'849'072.70	31.83
ALIBABA GROUP HOLDING LTD SADR	1'100	0	0	1'100	79.55	79'990.62	0.44
<i>Îles Caïmans</i>						79'990.62	0.44
Dollar Us						5'929'063.32	32.27
ADIDAS AG NAMEN AKT	1'000	0	0	1'000	151.50	147'644.33	0.80
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	1'500	0	0	1'500	28.30	41'369.65	0.23
E.ON SE	20'000	0	0	20'000	11.31	220'443.21	1.20
MERCEDES-BENZ GROUP	3'000	0	0	3'000	69.77	203'983.06	1.11
<i>Allemagne</i>						613'440.25	3.34
GROUPE BRUXELLES LAMBERT GBL	2'185	0	0	2'185	72.08	153'486.56	0.84
<i>Belgique</i>						153'486.56	0.84
ACCOR SA	7'500	0	0	7'500	30.97	226'363.60	1.23
BIC(SOCIETE)	2'900	0	0	2'900	55.80	157'701.68	0.86
CARREFOUR SA	12'500	0	0	12'500	17.19	209'345.52	1.14
DANONE SA	4'300	0	0	4'300	55.34	231'905.87	1.26

## Solis Global Equity Fund

## Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 31.05.22	Achats	Ventes	Total au 31.05.23	Cours	Valeur vénale CHF	en %
<b>Actions et autres titres de participations</b>							
ENGIE SA	13'000	0	0	13'000	14.04	177'900.20	0.97
ESSILORLUXOTTICA SA	1'200	0	0	1'200	168.44	196'983.84	1.07
EUROAPI SASU SHARES	152	0	152	0	0.00	0.00	0.00
L'OREAL SA	1'000	0	500	500	399.00	194'422.73	1.06
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	500	0	200	300	813.90	237'955.87	1.29
PERNOD RICARD SA	1'600	0	0	1'600	202.10	315'130.49	1.71
SANOFI	3'500	0	0	3'500	94.88	323'628.56	1.76
<i>France</i>						<b>2'271'338.36</b>	<b>12.35</b>
HEINEKEN HOLDING	3'500	0	0	3'500	79.55	271'339.08	1.48
ING GROUP NV	23'000	0	0	23'000	11.51	257'947.79	1.40
<i>Pays-Bas</i>						<b>529'286.87</b>	<b>2.88</b>
RELX PLC	10'000	0	0	10'000	29.21	284'666.06	1.55
SHELL PLC	15'000	0	0	15'000	26.19	382'851.97	2.08
<i>Royaume-Uni</i>						<b>667'518.03</b>	<b>3.63</b>
<b>Euro</b>						<b>4'235'070.07</b>	<b>23.04</b>
ADECCO REG.SHS	6'500	0	0	6'500	27.16	176'540.00	0.96
CREDIT SUISSE GROUP AG REG SHS	36'001	0	0	36'001	0.75	27'123.15	0.15
HOLCIM LTD	6'500	0	3'000	3'500	56.14	196'490.00	1.07
NESTLE SA REG SHS	2'500	0	0	2'500	107.90	269'750.00	1.47
NOVARTIS AG REG SHS	6'500	0	3'000	3'500	87.16	305'060.00	1.66
ROCHE HOLDING LTD	1'000	0	0	1'000	288.20	288'200.00	1.57
SWISS RE REGS	2'500	0	0	2'500	91.22	228'050.00	1.24
THE SWATCH GROUP	700	0	0	700	270.60	189'420.00	1.03
UBS GROUP NAMEN-AKT	22'000	0	0	22'000	17.24	379'280.00	2.06
ZURICH INSURANCE GROUP NAMEN AKT	800	0	0	800	426.00	340'800.00	1.85
<i>Suisse</i>						<b>2'400'713.15</b>	<b>13.06</b>
<b>Franc Suisse</b>						<b>2'400'713.15</b>	<b>13.06</b>
THUNGELA RESOURCES LIMITED	1'500	0	1'500	0	0.00	0.00	0.00
<i>Afrique du Sud</i>						<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
BHP GROUP LTD	7'000	0	0	7'000	22.11	175'304.57	0.95
<i>Australie</i>						<b>175'304.57</b>	<b>0.95</b>
ANGLO AMERICAN PLC	4'000	0	0	4'000	22.24	100'763.17	0.55
BP PLC	30'000	0	0	30'000	4.53	154'067.72	0.84
CFD UNILEVER - REGISTERED SHS	9'000	9'000	9'000	9'000	46.80	410'436.61	2.23
DIAGEO PLC	6'000	0	0	6'000	33.47	227'515.85	1.24
KINGFISHER PLC	70'000	0	0	70'000	2.31	183'195.46	1.00
VODAFONE GROUP PLC	73'636	0	0	73'636	0.76	63'711.47	0.35
<i>Royaume-Uni</i>						<b>1'139'690.28</b>	<b>6.21</b>
<b>Livre Sterling</b>						<b>1'314'994.85</b>	<b>7.16</b>
<b>Valeurs mobilières négociées en bourse</b>						<b>13'879'841.39</b>	<b>75.53</b>
<b>Actions et autres titres de participations</b>						<b>13'879'841.39</b>	<b>75.53</b>

## Solis Global Equity Fund

**Inventaire de la fortune**

Désignation	Total au 31.05.22	Achats	Ventes	Total au 31.05.23	Cours	Valeur vénale CHF	en %
<b>Droits</b>							
CREDIT SUISSE GROUP AG 08.12.22 RIGHT	0	36'001	36'001	0	0.00	0.00	0.00
<i>Suisse</i>						0.00	0.00
Franc Suisse						0.00	0.00
<b>Valeurs mobilières négociées en bourse</b>						<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Droits</b>						<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Actions et autres titres de participations et droits-valeurs</b>						<b>13'879'841.39</b>	<b>75.54</b>

## Solis Global Equity Fund

## Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 31.05.22	Achats	Ventes	Total au 31.05.23	Cours	Valeur vénale CHF	en %
<b>Parts d'autres placements collectifs</b>							
FESTINA LENTE OPP FUND-A	70	0	0	70	1'621.04	110'584.92	0.60
<i>Luxembourg</i>						110'584.92	0.60
Euro						110'584.92	0.60
<b>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé ouvert au public</b>						<b>110'584.92</b>	<b>0.60</b>
ISHARES CORE MSCI CHINA ETF	70'000	0	0	70'000	18.45	150'812.86	0.82
<i>Hong-Kong</i>						150'812.86	0.82
Dollar de Hong Kong						150'812.86	0.82
ISHARES INC MSCI EME MKT INDEX FUND	5'600	0	0	5'600	38.19	195'498.70	1.06
ISHARES MSCI SOUTH KOREA CAPPED INDEX FD	3'500	0	0	3'500	62.78	200'860.96	1.09
<i>États-Unis</i>						396'359.66	2.15
LYXOR ETF MSCI INDIA FCP -B- CAP/DIS	15'000	0	0	15'000	24.60	337'312.59	1.84
<i>France</i>						337'312.59	1.84
Dollar Us						733'672.25	3.99
ISHS EUR STOXX50 EUR SHS EUR ETF	8'000	0	0	8'000	43.25	337'155.32	1.83
<i>Irlande</i>						337'155.32	1.83
Euro						337'155.32	1.83
TOPIX EXCHANGE TRADED FUND - DIS-	45'000	0	0	45'000	2'250.50	662'605.00	3.61
<i>Japon</i>						662'605.00	3.61
Yen Japonais						662'605.00	3.61
<b>Valeurs mobilières négociées en bourse</b>						<b>1'884'245.43</b>	<b>10.25</b>
MUL-LYXOR MSCI RUSSIA UCITS ETF	5'500	0	0	5'500	0.00	0.00	0.00
<i>Luxembourg</i>						0.00	0.00
Euro						0.00	0.00
<b>Valeurs mobilières non cotées en bourse, évaluées selon des paramètres observables sur le marché</b>						<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Parts d'autres placements collectifs</b>						<b>1'994'830.35</b>	<b>10.86</b>

## Solis Global Equity Fund

Désignation	Valeur vénale CHF	en %
<b>Avoirs en banque</b>		
à vue	2'395'676.77	13.04
<b>Avoirs en banque</b>	<b>2'395'676.77</b>	<b>13.04</b>

**Cours de change**

1 AUD	=	CHF	0.59159
1 CAD	=	CHF	0.67250
1 EUR	=	CHF	0.97455
1 GBP	=	CHF	1.13293
1 HKD	=	CHF	0.11677
1 JPY	=	CHF	0.00654
1 USD	=	CHF	0.91413

## Solis Global Equity Fund

**Informations des années précédentes**

Date	Classe	Valeur nette d'inventaire par part		Nombre de parts en circulation	Fortune nette du fonds		Thésaurisation du revenu net par part
31.05.21		CHF	136.48	192'130	CHF	26'222'062.51	0.8072264
31.05.22		CHF	129.89	139'910	CHF	18'172'674.31	1.0970597
31.05.23		CHF	124.62	146'690	CHF	18'280'023.41	1.17075681



**KPMG SA**  
Esplanade de Pont-Rouge 6  
Case postale 1571  
CH-1211 Genève 26

+41 58 249 25 15  
kpmg.ch

## **RAPPORT ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ D'AUDIT SELON LA LOI SUR LES PLACEMENTS COLLECTIFS**

### **À l'attention du Conseil d'administration de la direction de fonds sur les comptes annuels de Solis Global Equity Fund**

#### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

##### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement Solis Global Equity Fund comprenant le compte de fortune au 31 mai 2023, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

##### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration de la direction de fonds. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### **Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels**

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds de placement.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

KPMG SA

Santiago Ramos  
Expert-réviseur agréé  
Auditeur responsable

Felipe Vranken

Genève, le 28 septembre 2023

Annexe :

Comptes annuels comprenant le compte de fortune au 31 mai 2023, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date, des indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts, ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC)